Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260127-21D_2026-DE

FEUILLET 2026-00164

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 16 janvier 2026 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

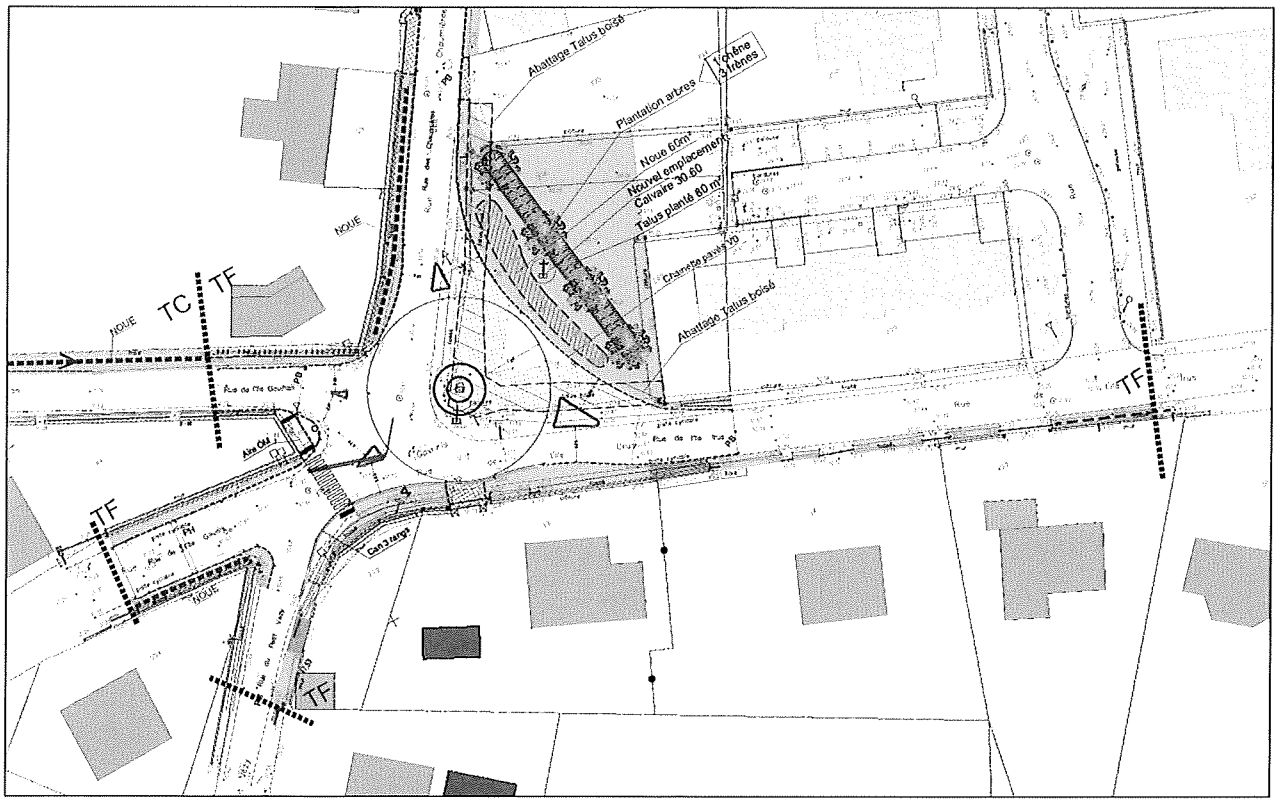
Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC, Séverine MULLER, Brigitte FALLOT, Patrick PIQUET, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER.

Ont donné procuration : Chantal de GRAEVE à Didier VAUTRIN, Ulyss JEGO à Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Bruno PICAUD à Béatrice VAN DER GUCHT, Pernelle TOREST à Yannick LE HELLEY, Anita ALLAIN-LE PORT à Brigitte FALLOT, Patrick BERTRAND à Patrick EVENO

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

021D/2026 - AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX – ABATTAGE D'ARBRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GIRATOIRE DE TOURLAREC

Dans le cadre de travaux de réaménagement et de sécurisation de voies à Toulbroche, la Commune de Baden va créer un giratoire à Tourlarec, à l'intersection des rues de l'Ile d'Irus et de l'Ile Gavrinis.



L'emprise du giratoire se situe pour partie sur les parcelles cadastrées n° ZM 287 et 336, propriété de la Commune.

Afin de réaliser l'aménagement du giratoire, il est nécessaire d'abattre plusieurs arbres de haute tige situés en limite des parcelles cadastrées n° ZM 287 et 336 avec le domaine public. Un nouveau talus planté constitué de 1 chêne et 3 frênes, sera créé en retrait de la voirie sur l'emprise restante des parcelles précitées.

Cette opération nécessite l'obtention d'une déclaration préalable de travaux.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260127-21D_2026-DE

FEUILLET 2026-00165

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 07 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour l'abattage d'arbres dans le cadre des travaux du giratoire de Tourlarec ;

- de mettre à la charge de la Commune les frais liés à ce dossier ;

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 27 janvier 2026
Le Maire,
Patrick EVENO